



RÈGLES DE COEXISTENCE

1. TOUS LES HÔTES ET VISITEURS SONT TENUS DE RESPECTER LES PRÉSENTES RÈGLES DE COHABITATION, AINSI QUE LES RÈGLES SPÉCIFIQUES DE CHAQUE ZONE (BUANDERIE ET TOILETTES PUBLIQUES). LE TEXTE INTÉGRAL DU RÈGLEMENT DE COHABITATION ET DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR VOUS A ÉTÉ REMIS AVEC LE CONTRAT DE SÉJOUR.
2. L'HEURE D'ENTRÉE DANS LE CAMPING SERA COMPRISE ENTRE 12H00 ET 20H00. L'HEURE DE DÉPART DOIT SE SITUER ENTRE 9H00 ET 12H00.
3. LA CIRCULATION DES VÉHICULES EST INTERDITE ENTRE 22H00 ET 9H00.
4. LA CIRCULATION À L'INTÉRIEUR DU CAMPING EST LIMITÉE À 10 KM/H. VEUILLEZ RESPECTER LES PANNEAUX INDIQUANT LA DIRECTION DES ROUTES.
5. RESPECTEZ LES LIMITES DE VOTRE PARCELLE. NOUS VOUS CONSEILLONS DE GARER VOTRE VÉHICULE À ENVIRON 50 CM DE LA LIMITE LATÉRALE. VOUS POURREZ AINSI OUVRIR LES FENÊTRES SANS PROBLÈME ET ACCÉDER AUX CÔTÉS DE VOTRE VÉHICULE. EN CE QUI CONCERNE L'ORIENTATION DU VÉHICULE, SUIVEZ LES INSTRUCTIONS DU PERSONNEL DE PARAIISO CAMPER. SI VOUS NE DISPOSEZ PAS DE CES INDICATIONS, GARDEZ LA MÊME ORIENTATION QUE LE RESTE DES VÉHICULES.
6. IL EST INTERDIT D'ACCÉDER À UNE PARCELLE AUTRE QUE LA SIENNE, SAUF AUTORISATION EXPRESSE DE L'OCCUPANT OU DU PERSONNEL DE LA RÉCEPTION.
7. RESPECTER LES HEURES DE REPOS (DE 14H00 À 16H00) ET DE SILENCE ABSOLU (DE 22H00 À 9H00). PENDANT LES MOIS DE MAI, JUIN, JUILLET, AOUT ET SEPTEMBRE, LES HEURES DE SILENCE ABSOLU SERONT DE 23H00 À 9H00.

8. LES PARENTS SONT RESPONSABLES DE LEURS ENFANTS À TOUT MOMENT ET EN TOUT LIEU.
9. TOUTE ACTIVITÉ SUSCEPTIBLE DE DÉRANGER LES AUTRES USAGERS EST INTERDITE : VOLUME SONORE ÉLEVÉ DE TOUT APPAREIL ÉLECTRONIQUE, CIRCULATION À BICYCLETTE DANS LA ZONE, JEUX DE BALLON ET TOUT JEU BRUYANT OU GÉNANT.
10. LES ANIMAUX DOMESTIQUES SONT AUTORISÉS, MAIS TOUJOURS TENUS EN LAISSE ET CONTRÔLÉS PAR LEURS PROPRIÉTAIRES. ÉVITER DE LES LAISSER FAIRE LEURS BESOINS À L'INTÉRIEUR DU CAMPING. SI CELA N'A PAS ÉTÉ ÉVITÉ, IL EST OBLIGATOIRE DE RAMASSER LES EXCRÉMENTS ET DE NETTOYER LA ZONE. EN CAS DE NON RAMASSAGE ET/OU DE NON NETTOYAGE DE LA ZONE AFFECTÉE, LE PROPRIÉTAIRE DE L'ANIMAL DEVRA PAYER UNE PÉNALITÉ DE CINQUANTE EUROS (50 €).
11. LES DÉCHETS ORGANIQUES SERONT DÉPOSÉS DANS LES CONTENEURS SITUÉS DANS LA RUE AU-DESSUS DU CAMPING, À ENVIRON 50 MÈTRES DE L'ENTRÉE DU CAMPING. POUR LE RECYCLAGE DU PLASTIQUE, DU VERRE ET DU PAPIER, DES CONTENEURS SE TROUVENT DANS LA RUE EN CONTREBAS DU CAMPING.
12. PARAISO CAMPER N'EST PAS RESPONSABLE EN CAS DE VOL À L'INTÉRIEUR DU CAMPING.
13. LES BARBECUES AVEC FEU (CHARBON DE BOIS OU BOIS) SONT INTERDITS. SEULS LES BARBECUES A GAZ OU ÉLECTRIQUES SONT AUTORISÉS.
14. IL EST INTERDIT DE NOURRIR LES ANIMAUX SAUVAGES (CHATS, PIGEONS, TOURTERELLES, ETC.).
15. IL EST INTERDIT DE PLANTER DES TENTES POUR SERVIR DE LOGEMENT.
16. EN CAS DE DÉSACCORD AVEC UN AUTRE USAGER, ÉVITER LA CONFRONTATION. COMMUNIQUEZ LE PROBLÈME À LA RÉCEPTION ET NOUS TROUVERONS LA MEILLEURE SOLUTION POUR TOUT LE MONDE.
17. IL EST EXPRESSÉMENT INTERDIT AUX CLIENTS D'INSTALLER DES ÉLÉMENTS QUI NE CORRESPONDENT PAS À L'UTILISATION TEMPORAIRE, CORRECTE ET HABITUELLE DES CAMPINGS. PAR EXEMPLE : SOLS, CLÔTURES, ÉVIERS, APPAREILS ÉLECTRIQUES...

MERCI BEAUCOUP DE NOUS AIDER À MAINTENIR DANS PARAÍSO CAMPER UNE ATMOSPHÈRE AGRÉABLE ET FAMILIÈRE!

TÉLÉPHONE DE LA RÉCEPTION 24 HEURES: (0034) 674325335

TÉLÉPHONE D'URGENCE : 112